



Le Québec et le développement durable: les orientations issues d'ÉcoSommet

À l'aube de l'an 2000: LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

«Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins», écrivait la Commission mondiale sur l'environnement et le développement en 1987. Dans la foulée du virage amorcé par le Sommet de Rio de Janeiro tenu en 1992, ÉcoSommet s'est donné comme objectif de contribuer à un plan d'action pour la prochaine décennie en matière de développement durable à l'échelle du Québec.

Ce document dresse les grandes priorités d'actions retenues dans le contexte de la démarche d'ÉcoSommet. Mais, dans un premier temps, il fait un rappel du plan d'action de Rio à partir des grandes lignes de son programme *Action 21*, suivi des grandes tendances et des préoccupations environnementales décrites dans *Regard sur l'environnement 1995* du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME), ainsi que la *Vision stratégique* du ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) pour 1996-2001, et le rapport *Mise en oeuvre d'Action 21* du gouvernement québécois.

Puis, sur la base des vastes consultations publiques tenues à l'automne 1995 et à l'hiver 1996, des secteurs d'actions prioritaires ont été déterminés par près de 5 000 personnes venant de 15 régions administratives du Québec - citoyens, groupes sociaux ou environnementaux, entreprises, syndicats, groupes d'intérêt et associations professionnelles, porte-parole d'organismes ou de ministères et représentants de tous les secteurs d'activité -, qui se préoccupent d'avenir et de développement durable. Les grandes orientations communes sont ensuite présentées. De plus, les sujets de consensus et certaines particularités régionales sont soulignés pour conclure sur des orientations de développement que les Québécois entendent se donner.

Sur les traces de Rio

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio a permis de réaliser une large percée et d'esquisser une vision d'avenir en ce qui concerne le

développement durable. Plus tard, en 1994, des groupes environnementaux et fauniques du Québec se sont donné le mandat de tenir des états généraux pour élaborer un plan de travail d'actions concrètes en vue d'un développement durable. C'est ainsi qu'ÉcoSommet a vu le jour.

Le développement durable vise à réconcilier le développement économique et social, la protection de l'environnement et la conservation des ressources naturelles. Il permet d'assurer aux êtres humains un avenir plus prometteur tout en satisfaisant les besoins essentiels des communautés et en protégeant les écosystèmes. Le développement durable, en plus de rallier l'environnement et l'économie, touche également des dimensions sociales importantes comme la démocratie, les droits humains, le désarmement, la paix et l'équité pour les générations d'aujourd'hui mais aussi pour celles du futur.

Cette approche, adoptée à Rio par les représentants de 179 pays, trouve d'ailleurs des échos sur le territoire québécois. À titre d'exemple, la région laboratoire du développement durable au Saguenay-Lac-Saint-Jean fait la promotion du développement durable, suscite et soutient l'engagement de la population et les actions concrètes en ce sens. L'aménagement intégré de Baie-du-Fèbvre en Mauricie Bois-Francs conjugue le maintien de zones naturelles, la pratique d'activités agricoles, la villégiature et l'exploitation de la faune. Ce projet sert d'ailleurs de modèle pour les autres plaines inondables autour du lac Saint-Pierre, région qui entend obtenir le titre de réserve de la biosphère auprès de l'UNESCO. Le système québécois de consigne des contenants en aluminium et en verre tout comme la collecte sélective ont contribué à modifier les habitudes de la population, ce qui permet de réduire la quantité de déchets et les nuisances associées à leur gestion. La Bourse québécoise des matières secondaires, basée sur le principe que les déchets des uns peuvent être des matières premières pour d'autres, détourne 55 000 tonnes de matières de l'enfouissement ou de l'incinération. Le programme d'éclairage public d'Hydro-Québec, qui a consisté à remplacer des luminaires à incandescence et à vapeur de sodium, a permis à plusieurs fabricants et consultants d'accroître leur chiffre d'affaires auprès des clients municipaux, en plus d'économiser l'électricité et de diminuer la facture des municipalités. Dans le domaine de la santé, la diminution des émissions et de l'exposition au plomb, dont la principale action a été son élimination dans l'essence et dans les soudures dans l'industrie alimentaire, a permis d'éviter des coûts importants relatifs à la santé liés aux intoxications.

Enfin, souligne le programme Action 21 du Sommet de Rio, tous les pouvoirs locaux devraient élaborer un "ACtion 21 local". ÉcoSommet est en quelque sorte le début d'une réponse québécoise à cette préoccupation soulevée lors du Sommet de Rio.

Regard sur l'environnement 1995

À l'approche du 21^e siècle, les changements en matière d'environnement sont rapides. Au Canada et au Québec, les différents gouvernements, l'industrie et des organisations non gouvernementales mettent en oeuvre des moyens pour atteindre le développement durable: "En partie, ces changements sont déclenchés par les progrès technologiques, les tendances

sociales, la restructuration des institutions, le bouleversement et la reconfiguration de l'économie" indique le CCME.

Le CCME souligne aussi que tout progrès en matière de développement durable passe par des mesures et des initiatives imaginatives et collectives. Les recommandations générales du CCME sont: de recourir davantage à des partenariats stratégiques; d'encourager le recours aux mécanismes de marché pour mieux encadrer le secteur privé et l'encourager à s'engager dans le sens du développement durable; de rechercher prioritairement la création d'emplois au regard de la protection de l'environnement; et de favoriser au sein de la population une importante prise de conscience quant à l'environnement et au développement durable. Il est également devenu impérieux de mettre en place les conditions nécessaires pour stimuler la concertation et la participation sur les plans local, régional et national. ÉcoSommet s'inscrit donc parfaitement dans cette tendance.

Vision stratégique du MEF pour 1996-2001 et mise en oeuvre d'Action 21 au Québec

Les grands enjeux auxquels le gouvernement québécois, par l'entremise de son ministère de l'Environnement et de la Faune, sera confronté d'ici au 21^e siècle sont la diversité biologique, la gestion de la faune, de l'eau et des matières résiduelles, la réduction de la pollution industrielle et agricole, la réduction de la pollution atmosphérique, l'utilisation durable du territoire et des ressources ainsi que la gestion des parcs. Plusieurs de ces enjeux constituent aussi des préoccupations majeures pour les participants d'ÉcoSommet.

À mi-chemin entre le Sommet de Rio et l'an 2000, des perspectives se dégagent. La création prévue d'un Conseil québécois du développement durable indique, par exemple, la volonté du Québec de poursuivre de façon encore plus concertée les initiatives déjà entreprises. En matière de biodiversité, le Québec adoptera prochainement une Stratégie et un Plan d'action pour la mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique adoptée à Rio. Par ailleurs, l'adoption de la Stratégie de protection des forêts en 1994 par le ministère des Ressources naturelles ou de la politique de développement durable du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation en 1995 témoignent du virage amorcé en ce qui a trait à la gestion des ressources. À l'échelle locale, citons les exemples de la planification intégrée du territoire de Saint-André-Avellin en Outaouais qui a permis une gestion durable des sols en tenant compte des paramètres environnementaux, sociaux et économiques ou, encore, les Centres de formation en entreprise et en récupération (CFER) dont l'objectif est de favoriser l'insertion sociale de jeunes en difficulté. Enfin, les récentes consultations publiques sur la gestion des déchets, sur l'éducation et sur l'énergie démontrent une volonté de prendre en considération les opinions et les suggestions des divers intervenants de la collectivité québécoise.

Les constats d'ÉcoSommet

Les composantes environnementales et les secteurs d'activité retenus par ÉcoSommet tout au long de sa démarche, que ce soit dans les régions administratives ou encore à l'échelle

provinciale sont l'eau, les habitats, l'exploitation forestière, agricole et minière, les milieux urbains, le transport, l'air, l'énergie, les déchets, la santé, les activités industrielles et commerciales, ainsi que l'écotourisme.

Plusieurs consensus se sont dégagés à travers le Québec et les priorités suivantes recueillent un large appui:

- la gestion intégrée de l'eau par bassin versant et la protection des berges;
- la protection d'espaces naturels;
- l'aménagement durable des forêts;
- l'amélioration des pratiques agricoles;
- la restauration des sites contaminés, la diminution des rejets industriels et le traitement sécuritaire des déchets dangereux;
- La mise en oeuvre d'une véritable politique de l'étalement urbain et de valorisation des centres urbains;
- le recours à des transports efficaces sur le plan environnemental;
- la poursuite des efforts d'amélioration de la qualité de l'air;
- les économies d'énergie et le recours à de nouvelles sources d'énergie;
- la gestion intégrée des déchets dans l'optique des 3R-V;
- l'éducation relative à l'environnement comme outil essentiel du développement durable.

Cependant, lors de la dernière journée du sommet, les participants devaient établir les priorités parmi les axes de développement ci-dessus, proposer des moyens pour les mettre en oeuvre et, si le temps le permettait, apporter des suggestions pour continuer de progresser dans l'implantation du développement durable. Les sept axes de développement retenus ci-dessous (désignés par un astérisque) doivent donc être considérés comme étant ceux qu'il faut mettre de l'avant à court terme (de zéro à cinq ans) et à moyen et long terme (de cinq à dix ans).

Jugée comme outil essentiel et prioritaire au développement durable, l'éducation relative à l'environnement soulève un très large consensus. Cet aspect est traité dans la section traitant des outils.

*La gestion intégrée de l'eau par bassin versant et la protection des berges (*priorité à court terme 0-5 ans)*

Le principal objectif serait d'intégrer les découpages des MRC à ceux des bassins versants pour, par la suite, les incorporer aux schémas d'aménagement. On préconise la mise en oeuvre d'une politique de l'eau et d'une loi-cadre qui constituerait des agences de gestion par bassin versant. On vise également la réduction de la consommation d'eau en mettant en place des programmes spéciaux. Nos connaissances sur l'état et la composition de l'eau des bassins versants sont à compléter. Enfin, les programmes de dépollution doivent se poursuivre et se financer à même des redevances sur l'utilisation de l'eau. Cette priorité relative à la gestion intégrée de l'eau par bassin versant a soulevé un consensus notamment parce qu'elle touche à

de nombreux pollueurs (agricoles, municipaux, industriels) et parce que l'eau est considérée comme une richesse à préserver, un élément essentiel à la vie

*Régler la question des déchets (*priorité à court terme 0-5 ans)*

Depuis 1989, le Québec n'a réduit que de 8,4% les déchets à éliminer par rapport à un objectif de 50%. Les efforts doivent donc être concentrés sur la réduction à la source en fixant notamment un échéancier pour l'atteinte de cet objectif. Le réemploi et le recyclage, l'élargissement de la consigne de même que la collecte et le traitement des déchets dangereux sont des objectifs réalisables au moyen notamment de directives nationales ou de mesures fiscales. La gestion intégrée et efficace par les municipalités devrait passer par une démocratisation des processus et être renforcée par des règlements et des normes. Le financement d'une éventuelle société de gestion des résidus pourrait se faire par une redevance à l'élimination. La gestion des lieux d'enfouissement actuellement en opération doit faire l'objet de vigilance et la problématique des déchets dans son ensemble doit être régionalisée en interdisant notamment l'importation, tout autant que l'exportation, des déchets. Les générateurs de déchets doivent donc être responsabilisés. Des projets environnementaux pourraient être réalisés à l'aide d'une réallocation de taxes à l'enfouissement.

Les industries devront également concentrer leurs efforts pour diminuer leur production de déchets. Il est aussi suggéré de mettre au point des mécanismes de collecte et de concentration de certaines matières dangereuses à la fois en région et pour l'ensemble de la province. En outre, il est clair que le consensus social des audiences publiques actuelles sur la gestion des matières résiduelles devra se traduire concrètement par des lois et des règlements dont l'application sera équitablement et suffisamment financée. Enfin, non seulement la récupération et le recyclage sont-ils désormais incontournables dans l'optique d'un développement durable, mais ils contribuent également à la création d'emplois, ce qui est grandement souhaitable dans le contexte actuel.

*Valoriser nos villes (*priorité à court terme 0-5 ans)*

Tous s'entendent pour dire que les centres urbains actuels doivent être favorisés par l'élaboration de plans de développement stricts et l'adoption de mesures incitatives juridiques ou fiscales, notamment. La réintroduction du péage sur les routes et les ponts, les voies réservées, le redéploiement du train et les incitatifs financiers au transport en commun sont suggérés comme moyens pour amenuiser les impacts de l'étalement urbain avec le renforcement de la Loi sur la protection du territoire agricole. Les modalités de zonage des terres devraient être révisées en fonction des principes de développement durable. La qualité de vie en ville doit être améliorée, que ce soit par la récupération et la mise en valeur des bâtiments existants, la restauration des centres-villes, l'amélioration du paysage et des espaces verts. La mixité des fonctions doit être valorisée pour parvenir à un équilibre dynamique entre les transports, les activités industrielles et commerciales et l'habitation.

*Repenser l'agriculture (*priorité à court terme 0-5 ans)*

Le développement de l'agriculture a des effets significatifs sur les ressources et l'environnement. Le secteur agro alimentaire fait face à des défis comme celui de repenser

les productions et les façons de faire. On pense ici notamment à l'épandage aérien de pesticides qui pourrait être abandonné et la rotation des cultures qui pourrait être encouragée. L'accent doit porter sur les productions à valeur ajoutée tout en assurant une gestion écologique des engrais de ferme et des surplus de fumiers. Les programmes de formation agricole tout comme les clubs conseils, les agences de gestion de lisiers et la certification environnementale sont des exemples pratiques à promouvoir. Les agriculteurs devront en venir à intégrer la notion d'écosystème dans leurs pratiques. Par ailleurs, les efforts concernant la R&D en matière de gestion écologique des engrais de ferme et des boues doivent se poursuivre. Un dialogue entre les producteurs agricoles et l'ensemble de la population doit s'établir pour régler les problèmes de cohabitation. Enfin, des incitatifs fiscaux doivent être offerts aux agriculteurs qui ont des pratiques agricoles conformes au développement durable.

*Accélérer le virage sylvicole (*priorité à court terme 0-5 ans)*

Un des objectifs soulevés est de relever le défi des normes internationales en aménagement forestier durable. Cet objectif pourrait être atteint notamment en mettant en place une certification environnementale. Un autre objectif a trait à la conservation des milieux naturels. Ce dernier pourrait se concrétiser par la production d'une cartographie écologique des territoires, la détermination des sites irremplaçables et l'intégration des zones de conservation dans les schémas d'aménagement. La sensibilisation des producteurs à des pratiques sylvicoles appropriées est une priorité. On pourrait les inciter à développer des approches de gestion différentes et intégrées, reboiser avec des feuillus, développer des bio-indicateurs ou minimiser la monoculture. On pourrait également les inciter à poursuivre les démarches touchant la protection des espèces en voie de disparition et de régénération d'espèces nobles et les encourager à utiliser d'autres ressources pour la production de papier. On devrait avoir recours à des incitatifs fiscaux pour simuler l'intendance privée. Enfin, la concertation et la participation des citoyens ou des travailleurs aux décisions qui les concernent sont rendues nécessaires.

Ménager nos transports

Dans le domaine des transports, il faut économiser les hydrocarbures, diminuer la congestion urbaine et la pollution. Pour ce faire, on doit trouver des incitatifs, stimuler et répandre l'habitude du covoiturage et du train, particulièrement entre les banlieues et les villes où la masse critique de passagers représente un potentiel significatif. Parmi ces incitatifs pour encourager le covoiturage, par exemple, il y a le stationnement à rabais ou l'accès à des voies réservées. Le transport des marchandises par voies maritime et ferroviaire et l'optimisation intermodale doivent être valorisés voire stimulés par des incitatifs fiscaux par rapport à la voie routière actuelle. Les techniques alternatives de transport et combustibles, les nouveaux véhicules peu polluants qui utilisent des sources d'énergie renouvelables, comme les autobus alimentés à l'hydrogène - un mélange d'hydrogène et de gaz naturel -, ou l'automobile électrique doivent être encouragés. De plus, on devrait favoriser le rapprochement entre les zones de travail et les milieux résidentiels, ce qui pourrait réduire les impacts du transport sur l'environnement en incitant davantage les déplacements piétonniers et cyclistes. Le développement des infrastructures tenant compte du transport en commun, couplé de

programmes d'éducation et de sensibilisation, permettrait de valoriser ce mode de transport. Enfin, on souligne que les orientations en matière de transport devraient faire l'objet d'un débat public visant à favoriser l'implantation des changements importants qui s'annoncent. La notion de transport intègre les notions d'étalement urbain, de qualité de l'air et d'économie d'énergie.

Orientations à long terme (5-10 ans)

Certains participants du sommet ont relevé les axes de développement auxquels on devrait accorder la priorité à long terme : la restauration des sites contaminés ainsi que les économies d'énergie et le recours à de nouvelles sources d'énergie.

*Restaurer nos sites contaminés (*priorité à long terme 5-10 ans)*

Les efforts en matière de valorisation des résidus et de restauration des sites contaminés doivent être poursuivis. Il serait également souhaitable de procéder à un inventaire des résidus dangereux au Québec et de régler prioritairement le problème des pneus.

*Renouveler nos énergies (*priorité à long terme 5-10 ans)*

Les consultations d'ÉcoSommet ont voulu éviter de faire double emploi avec le débat public sur l'énergie quant aux orientations. Toutefois, la nature des projets et des réussites présentés permet de dégager des pistes d'orientation comme de favoriser l'économie d'énergie et les énergies renouvelables, telles les énergies solaire et éolienne, ou, encore, avoir recours à la valorisation des matières résiduelles en remplacement d'autres combustibles. La priorité accordée à la conservation et aux ressources renouvelables a d'ailleurs été retenue par la Table de consultation du débat public sur l'énergie. De la même façon, on pourrait encourager la participation des régions et des citoyens dans la prise de décision afin de minimiser les coûts sociaux. Enfin, il existe un consensus voulant que la nouvelle politique énergétique à venir pour le Québec devrait d'abord mettre l'accent sur l'efficacité énergétique, de façon à gérer de manière optimale nos ressources pour le mieux-être des générations actuelles et futures.

Minimiser les rejets industriels

Relativement aux activités industrielles et commerciales, plusieurs participants aux consultations d'ÉcoSommet et au sommet lui-même favorisent la performance "rejet zéro" pour les toxiques persistants ou tout simplement une gestion intégrée de ceux-ci. La mise en valeur "interindustrielle" des déchets ou des ressources secondaires, la R&D en matière de valorisation des résidus, la valorisation des boues elles-mêmes, le compostage de produits dérivés et la récupération de chaleur sont proposés comme moyens pour arriver à une gestion plus intégrée. On propose également le développement d'une industrie de l'environnement florissante et plus performante favorisant cependant l'utilisation locale des ressources. L'éducation et la formation professionnelle pour l'obtention d'une main-d'oeuvre qualifiée est un objectif en soit et pourrait représenter un complément à la gestion environnementale qui s'instaure graduellement dans les entreprises.

Préserver la diversité génétique

Au Québec, on estime qu'environ 10 % des espèces vivantes éprouvent certaines difficultés, quoique la situation d'ensemble demeure enviable. En matière de conservation et de protection d'habitats, bon nombre d'intervenants croient qu'il faut, dans un premier temps, compléter le réseau de sites à protéger et diversifier les méthodes de protection et d'aménagement. À ce titre, des initiatives locales ou régionales de création de territoires protégés ont été proposées dans plusieurs régions du Québec, et des projets d'intendance privée permettraient, dans certains cas, de conserver des milieux qui, autrement, n'auraient aucun statut de protection. Il apparaît important de poursuivre les efforts en vue de protéger et de rétablir des espèces au statut précaire comme le béluga et l'ail des bois. De plus, il faut privilégier les initiatives amorcées pour gérer le prélèvement faunique avec une vision globale de la ressource tout en tenant compte des particularités régionales.

Protéger notre air

La pollution atmosphérique est en grande partie tributaire des comportements des individus envers la consommation énergétique, la déforestation ou l'utilisation inefficace des transports comme les automobiles ayant à leur bord un seul passager. En plus des actions en aménagement urbain, en transport et des normes à respecter en matière d'émanations atmosphériques, la priorité actuelle est de miser sur l'éducation et l'incitation des citoyens à poser des gestes concrets et utiles, comme utiliser le transport en commun, pour contribuer à résoudre ces questions.

Poursuivre les efforts dans le secteur minier

Les efforts devront être maintenus pour restaurer les sites miniers en plus de continuer à contribuer aux aspects formation et information. Le travail devra aussi se poursuivre en vue d'établir une réglementation et de favoriser de meilleures pratiques en matière d'environnement. De plus, l'industrie minière devra maintenir et rehausser son engagement dans les consultations à venir et continuer à s'engager davantage.

Jouir des écosystèmes

Industrie relativement nouvelle, l'écotourisme doit tendre à favoriser de nouveaux produits et à consolider les produits existants tout en respectant différents critères comme l'éthique environnementale, le maintien de la ressource et de la biodiversité. L'impact bénéfique à l'égard des aspects biophysique et socio économique, entre autres, par la création d'emplois et la réalisation d'activités rentables contrôlées par les communautés locales, et le sentiment de satisfaction chez la clientèle constituent aussi des éléments essentiels. On souhaite l'établissement d'un mécanisme d'accréditation d'entreprise en matière d'écotourisme sur une base volontaire et de mesures de contingentement promues par le gouvernement. Dans cet ordre d'idées, le Bas-Saint-Laurent s'est donné comme priorité de se doter d'un code d'éthique. Enfin, il faudra localiser les écosystèmes à fort potentiel écotouristique.

Promouvoir la qualité de vie

Il est important que l'ensemble de la population satisfasse de façon durable ses besoins essentiels pour protéger et améliorer la santé. D'ailleurs, son maintien et son amélioration reposent sur un partage équilibré des responsabilités entre les individus, les familles, les

milieux de vie, les pouvoirs publics et l'ensemble des secteurs d'activité. L'une des priorités retenue en matière d'amélioration de la santé des Québécois est la qualité de l'air des milieux intérieurs. Un meilleur dépistage des problèmes d'air ambiant ou de la présence de produits toxiques, que ce soit dans les édifices privés ou publics, contribuerait à une amélioration en ce sens. Concernant les préoccupations au sujet de l'herbe à poux qui crée des problèmes d'allergie chez un Québécois sur dix, une concertation nationale permettrait sans doute de conjuguer efficacement l'ensemble des efforts de lutte.

Des initiatives nationales comme le Réseau québécois des villes et villages en santé, lancé il y a près de huit ans à Rouyn-Noranda ou des projets locaux tels Éco-Foyer, Éco-Collectivité ou les Enviro-Équipes amorcés dans plusieurs régions de l'est du Québec incitent les particuliers à devenir plus responsables quant à l'environnement. Ces initiatives illustrent la volonté des collectivités de prendre en main leur qualité de vie et d'agir concrètement. L'accent doit surtout porter sur la prévention.

Des particularités...

Les particularités géographiques et socio économiques de certaines régions ont influencé les priorités d'action retenues durant la consultation. Ainsi, le "Québec maritime" de la Côte-Nord, du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a comme souci la protection des milieux fragiles, la récupération et le recyclage, l'écotourisme et la conservation du caractère naturel du territoire.

De plus, les lacs, les cours d'eau, les lagunes, les barachois, les dunes et le littoral méritent une protection appropriée, sans oublier de les mettre en valeur et de les rendre plus accessibles. La conservation et la mise en valeur des habitats constituent une assise essentielle au développement écotouristique de ces régions.

De façon générale pour l'ensemble du Québec, une gestion rationnelle et intégrée des ressources naturelles permettra leur pérennité et une utilisation viable et, plus précisément en ce qui a trait aux forêts, en appliquant et en faisant la promotion et le développement des principes sous-jacents aux modèles de foresterie que sont la forêt habitée ou les fermes forestières. En outre, les projets de compostage et de "ressourceries" comme dans les régions de Québec, de la Montérégie, de l'Abitibi-Témiscamingue, de l'Estrie ou de la Côte-Nord, de même que les regroupements de citoyens pour modifier les habitudes de consommation sont également mis de l'avant dans plusieurs régions. À examiner l'ensemble des réussites et des projets soumis à ÉcoSommet, il semble que les Québécois ont déjà pris résolument la voie de l'association entre partenaires partageant des intérêts semblables ou complémentaires.

Des outils pour mieux agir

L'éducation, les processus de planification et de décision, la recherche et le développement, les réseaux d'échange et d'information ainsi que les aspects juridiques sont des outils

incontournables pour développer une société durable.

*Changer nos valeurs par l'éducation (*priorité à court terme 0-5 ans)*

Tel que mentionné précédemment, l'éducation relative à l'environnement est l'élément qui soulève le plus de consensus, jugée comme un outil essentiel au développement durable. Il faut donc accorder la priorité et reconnaître l'importance de l'éducation relative à l'environnement (ERE).

Il est toutefois bon de préciser ce que les participants entendent par l'expression ERE. Ce sont des interventions de masse portant tout autant sur les jeunes que sur les parents, les enseignants, les décideurs, les travailleurs ou les journalistes que sur la population en général. Avec des programmes, des interventions de masse et la participation de gens dans des projets concrets en association avec les acteurs locaux, on poursuit, entre autres, les objectifs de sensibiliser, d'informer et d'éduquer la population québécoise dans le but d'adopter les valeurs, les attitudes et les comportements nécessaires pour prendre le virage du développement durable. À titre de note indicative, il a été suggéré de remplacer l'expression ERE par éducation relative au développement durable afin de mieux illustrer l'ampleur que revêt cet outil.

Bien que dans plusieurs régions du Québec des efforts soient déjà consentis à la réalisation de projets comme les Écoles vertes Brundtland ou des programmes de formation professionnelle, d'autres programmes d'éducation ainsi que la création d'une table nationale ERE interministérielle doivent être mis sur pied. L'importance de développer l'éthique relative à l'environnement a également été apportée. Il a été proposé de développer un plan stratégique d'éducation et de sensibilisation en fonction des secteurs retenus comme prioritaires. Puisque l'ERE sert de moyen pouvant faciliter l'atteinte de résultats tangibles en matière de développement durable, on doit s'assurer que toute organisation intéressée puisse se financer à même des programmes d'aide financière, des taxes vertes ou des subventions.

Décider ensemble

Relativement aux processus de planification et de décision, les citoyens devraient pouvoir intervenir en amont du processus d'évaluation environnementale, c'est-à-dire dès l'annonce de projets comportant des impacts sur l'environnement, afin d'assurer une meilleure acceptabilité sociale et une meilleure intégration des projets. Les participants du sommet appuient le développement d'outils de gestion permettant la démocratisation des processus décisionnels au sens de la participation, de la régionalisation, de la consultation et de la concertation d'organismes et de groupes d'intérêt différents tout au long du processus et des démarches menant à la prise de décisions. La réalisation de cartes écologiques et leur application à tous les niveaux de décision est un exemple d'outil de gestion qui a retenu l'attention des participants à ÉcoSommet.

Les efforts investis en recherche et en développement doivent être faits en association avec le public. Les appuis techniques, les réseaux d'échange et de diffusion d'information revêtent également de l'importance. Un projet comme l'ÉcoRoute de l'information représente un bon

exemple permettant de diffuser l'expertise québécoise en environnement provenant des organismes non gouvernementaux, des entreprises privées et des organismes publics. D'ailleurs, plusieurs partenaires d'ÉcoSommet ont souligné la dynamique qui s'est créée tout au long de la démarche de consultation d'ÉcoSommet, ralliant et associant divers groupes d'intérêt privés, publics ou communautaires. Ces acquis méritent d'être encouragés, car il est vital d'utiliser le partenariat pour la mise en oeuvre d'un développement durable.

La démarche de consultation d'ÉcoSommet a, dans ce sens, soulevé l'intérêt de donner suite à ces échanges et de créer d'autres occasions de rencontre et de concertation. Selon plusieurs organisateurs régionaux et participants aux tables thématiques, les consultations ont permis de dégager des consensus permettant de tendre réellement vers un développement durable. Il faut donc miser davantage sur de tels outils de concertation axés sur le concret. Enfin, le principe de la participation de l'ensemble des acteurs visés par une activité ayant des répercussions sur les lieux naturels et habités ainsi que la concertation et le développement de partenariats ont fait l'objet d'un large consensus.

Décentraliser prudemment

En ce qui a trait aux aspects juridiques, les personnes consultées émettent des réserves relativement aux choix stratégiques du ministère de l'Environnement et de la Faune quant à la façon de décentraliser le contrôle et les pouvoirs de réglementation en matière d'environnement. Il pourrait être opportun de déléguer un pouvoir de contrôle aux municipalités, comme elles sont plus près de la réalité locale, mais dans la mesure où cette délégation soit assortie des budgets requis et que les municipalités disposent des structures nécessaires. Par ailleurs, la Loi sur la qualité de l'environnement devrait être modifiée pour rendre plus accessible aux citoyens l'information sur les permis et les autorisations délivrés par le ministère de l'Environnement et de la Faune et pour faciliter la mise en application de la loi par les personnes morales ou les organismes.

Favoriser une fiscalité verte

Enfin, en matière de fiscalité, les gouvernements interviennent déjà dans plusieurs secteurs. Toutefois, la fiscalité devrait servir d'incitatif, favoriser les comportements compatibles avec la nécessité de réduire l'exploitation des ressources en vue d'atteindre un développement durable. Selon certains, l'éventail des solutions fiscales profitables pour l'environnement est très grand, et il n'aura jamais été aussi pertinent de rappeler l'importance d'arrimer les impératifs environnementaux aux instruments économiques. En somme, il s'agit de viser un meilleur équilibre écologique et une meilleure équité sociale. Il est essentiel que la toute prochaine révision de la fiscalité en fasse l'un de ses objectifs principaux. Enfin, il serait utile de faire en sorte que les lois et règlements soient plus uniformes d'une région à l'autre, considérant que les entreprises tendent à s'installer là où les lois sont moins rigoureuses.

Quel développement choisir

En 1992, le Sommet de Rio a posé le premier jalon pour mobiliser les gens sur les défis les plus urgents auxquels nous sommes confrontés en présentant un plan d'action. ÉcoSommet s'inscrit dans cette veine et représente une autre étape qui nous oriente vers le développement durable. Toutefois, plusieurs questions demeurent. Le Québec a-t-il actuellement une vision commune sur le développement durable ? Comme société, sommes-nous prêts à élaborer et à adopter notre propre plan d'action ? Quels moyens sommes-nous prêts à mettre en oeuvre ? Existe-t-il un modèle de développement durable qui fasse consensus chez nous ?

Le développement durable exige que les composantes environnementale, économique et sociale soient intégrées avec la participation de tous: citoyens, entreprises, organismes et décideurs. Deux tendances existent quant aux façons d'intervenir pour atteindre un développement durable.

Pour certains, les activités humaines actuelles peuvent être maintenues et augmentées grâce à l'apport de technologies permettant de compenser les pertes ou les détériorations des écosystèmes. La perte de terres fertiles, par exemple, ne mettrait pas en danger l'approvisionnement en nourriture à long terme, dans la mesure où des technologies comme la culture hydroponique ou les modifications génétiques peuvent se substituer aux méthodes traditionnelles. Cette approche permet des gains environnementaux mais comporte toutefois des risques relativement à la protection et à l'intégrité du "capital naturel". Par ailleurs, on ne peut garantir que les progrès technologiques nécessaires se manifesteront en temps opportun. Cette approche est qualifiée de "durabilité faible".

Pour d'autres, il faut repenser complètement nos modes d'exploitation de la ressource planète terre. Les tenants de cette conception estiment que la capacité de l'environnement d'absorber des déchets et de régénérer des ressources est limitée. En modifiant substantiellement nos habitudes, les gains environnementaux seraient supérieurs, mais les populations risquent d'avoir des difficultés à changer de façon importante leurs comportements comme, délaisser l'usage de la voiture pour la marche ou la bicyclette. Des experts estiment que la consommation des ressources et de l'énergie dans les pays industrialisés devrait être réduite d'un facteur de 10 pour tenir compte de la croissance des pays en voie de développement. Une telle réduction aurait pour effet de réduire la consommation et les déchets, mais également de favoriser l'emploi et l'autonomie des populations, si l'on se place à une échelle planétaire. Une telle conception pourrait mener au déplacement de mesures fiscales ou de subventions vers des activités consommant moins de ressources. Aux limites de l'exploitation des ressources, le développement durable nécessiterait que l'augmentation de la consommation soit accompagnée d'une baisse de l'utilisation de l'énergie et des ressources liées à cette consommation. Cette approche est définie comme "durabilité forte".

De façon générale, la consultation d'ÉcoSommet a permis de constater que les Québécois ont bien défini certaines orientations importantes sur l'étalement urbain ou le transport, mais les moyens suggérés sont faibles. Dans d'autres secteurs, par contre, les mesures proposées sont plus concrètes. La restauration de lacs et de cours d'eau, la protection d'habitats, l'utilisation polyvalente de la forêt, la récupération et le recyclage en constituent de bons exemples.

Enfin, des sujets comme l'énergie nucléaire, la violence en milieux urbains, la R&D et veille technologique, le contrôle des risques technologiques, la coopération internationale, le lien nord-sud ou la possibilité des travailleurs de refuser d'effectuer certaines tâches qui iraient à l'encontre d'un développement durable n'ont pas été abordés ou très peu. Pour ce qui est de la question énergétique ou de la pêche commerciale, les participants ont présenté moins de projets et semblaient moins préoccupés par ces thèmes. Il s'agit pourtant de questions déterminantes pour la santé des écosystèmes. Toutefois, ces sujets ont fait l'objet de consultations publiques récentes et ils impliquent souvent des décisions sur des infrastructures importantes qui sont peut-être moins proches du quotidien des citoyens.

Pour ÉcoSommet, le développement durable doit respecter des principes suivants, qui ont d'ailleurs fait l'objet d'un guide : la gestion rationnelle des ressources et l'accès équitable aux ressources, la prévention de l'intégrité des écosystèmes, la promotion et la protection de la santé, l'amélioration de la qualité de vie et des interventions économiquement viables et équitables ainsi que la concertation de tous les intervenants qui sont les entreprises privées et publiques, les gouvernements, les groupes communautaires, les citoyens. Parallèlement à ces principes, qui ont d'ailleurs fait l'objet d'un guide, on doit respecter les priorités régionales.

Après avoir adopté les 3R-V en matière de gestion des déchets, il est peut-être temps de passer maintenant aux 6R : réduire, recycler, réutiliser, mais aussi repenser nos valeurs, restructurer l'économie et redistribuer les richesses. En plus des dimensions environnementales et économiques incluant la création d'emplois, le développement durable doit inclure les dimensions sociales en matière d'équité, de partage, de famille, de lutte à la pauvreté, de santé, de qualité de vie, que ce soit entre les générations ou entre les pays. Une société qui se définit en fonction du développement durable doit penser aux exclus, aux jeunes et aux démunis, et cette notion devrait être intégrée dans tous les projets de société. Des participants ont aussi fait part d'une piste de réflexion, touchant plus particulièrement le secteur économique, selon laquelle il serait nécessaire d'intégrer les coûts environnementaux à tout développement.

Il reste maintenant à décider ensemble pour quel type de développement durable le Québec veut opter, à quel rythme, quels risques sont acceptables socialement et quelles actions doivent être entreprises dans le contexte d'une approche intégrée du développement durable.

BIBLIOGRAPHIE

Commission mondiale sur l'environnement et le développement, *Notre avenir à tous*, Éditions du Fleuve - Les publications du Québec, 1989, 434 pages.

Conseil canadien des ministres de l'environnement, *Regard sur l'environnement 1995*, 128 pages.

ÉcoSommet, Profil environnemental du Québec, milieux et ressources, 1995, 227 pages.

ÉcoSommet, *Principes de base en développement durable pouvant être utiles à l'élaboration de projets*, 1995, 13 pages.

ÉcoSommet, *500 projets en développement durable qui vont changer le Québec*, 1996, 484 pages.

ÉcoSommet, *400 réussites en développement durable qui ont transformé le Québec*, 1996, 398 pages.

Gouvernement du Québec, *La politique de la santé et du bien-être*, ministère de la Santé et des Services sociaux, 1992, 192 pages.

Gouvernement du Québec, *Mise en oeuvre d'Action 21. Exemples d'initiatives du gouvernement du Québec en matière d'environnement durable*, ministère de l'Environnement et de la Faune, 1996, 104 pages.

Keating, Michael, *Un programme d'action. Version pour le grand public de l'agenda 21 et des autres accords de Rio*, Centre pour notre avenir à tous, Suisse, 1993, 70 pages.

Ministère de l'Environnement et de la Faune, *Vision stratégique. 1. Les grands enjeux 1996-2001*, 1996, 29 pages.

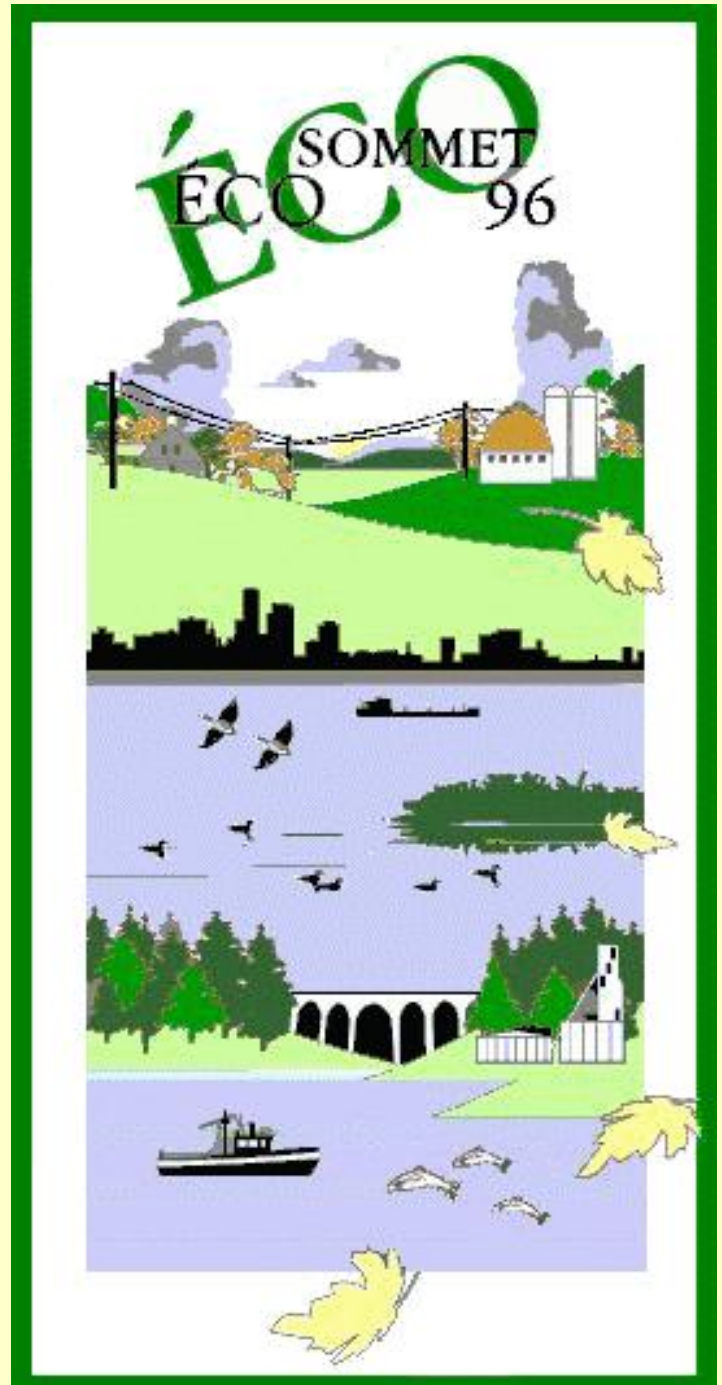
Ministère de l'Environnement et de la Faune, *Vision stratégique. 2. Les choix stratégiques 1996-1998*, 1996, 29 pages.

Union québécoise pour la conservation de la nature, «La fiscalité verte. Pour une société juste et viable», *Franc-Vert*, vol. 13, n° 2, avril-mai 1996, p. 24-27.

[|Page précédente|](#) [Page suivante|](#)

[| ÉcoSommet |](#)

En 1993,
plusieurs groupes environnementaux
et de la faune
se sont réunis
dans le but de poursuivre au Québec
le virage amorcé
par le sommet de RIO.
Ils ont créé ÉcoSommet,
organisme sans but lucratif,
qui s'est donné pour objectif
de développer un plan d'action
pour la prochaine décennie
en matière de développement durable
au Québec.



Dans cette section, vous trouverez les documents suivants:

Profil environnemental du Québec

Ce document trace un portrait environnemental du Québec selon 11 secteurs et a été élaboré

en consultant des spécialistes de chacun de ces secteurs d'activité.

400 réussites en développement durable qui ont transformé le Québec

Fiches techniques (description, clientèle, problématique, réalisations, promoteurs, partenaires et financement) sur près de 400 réussites classées par secteurs et régions administratives. **(Document PDF)**

500 projets en développement durable qui vont changer le Québec

Fiches techniques (description, clientèle, problématique, objectifs, impacts, promoteur, partenaires, état d'avancement et (ou) échéancier, financement) sur près de 500 projets (en 1996) classés par secteur et régions administratives. **(Document PDF)**

Le Québec et le développement durable: Les orientations issues d'ÉcoSommet

Ce document résume les priorités établies par les participants à l'ÉcoSommet 1996. On y trouve une mise en contexte et les axes de développement retenus.

Plan d'action vers un développement durable

Ce plan d'action, élaboré à la suite des consultations effectuées par ÉcoSommet 1996 auprès de plus de 5000 citoyens et experts, indique à la fois la direction à suivre et les moyens d'action retenus à l'échelle provinciale et régionale pour progresser dans l'implantation du développement durable.

ÉcoSommet 96

ÉcoSommet a tenu à l'automne 1995 et au début de 1996 une importante consultation publique dans 15 régions administratives du Québec. Cette démarche avait pour but de déterminer les domaines d'action prioritaires pour chacune des régions, et de déterminer les projets ainsi que les réussites ayant intérêt à être diffusés dans d'autres régions ou ailleurs dans le monde.

Par ailleurs, plus de 175 experts ont également participé aux tables thématiques panquébécoises. Cette consultation complémentaire visait les mêmes objectifs que la consultation publique régionale, mais à l'échelle du Québec.

ÉcoSommet visait également à développer des partenariats entre les différents intervenants préoccupés par l'environnement (entreprises privées, gouvernements, syndicats, associations et citoyens). C'est pourquoi le Conseil d'administration a créé un comité consultatif appelé Conseil des Partenaires, constitué de 40 membres représentant des secteurs d'activité très variés: environnementaux, économiques, sociaux, syndicaux, politiques, etc.

Au Sommet de mai 1996, événement culminant de la démarche ÉcoSommet, ont été présentées, d'une part, des réussites régionales et nationales et, d'autre part, des nouvelles idées de projets à réaliser en région ou à une échelle plus grande. Ce Sommet a également permis de déterminer les grandes priorités d'action au Québec, pour les dix prochaines années en matière de développement durable, ainsi que les mécanismes de suivi devant être mis sur pied pour ÉcoSommet.

[|Page suivante|](#)

[| L'environnement au Québec |](#)
